



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 19/10/2024

Affichage : 19/10/2024

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 2

- Votants : 16

Etaient présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Stéphane DELAGE, Michel REY, Farid KECHIDI, Didier DEBRIE, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Marie-Pierre BIGOT, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Evelyne BERUSSEAU

Excusés : Alain LATREUILLE a donné procuration à Evelyne BERUSSEAU. Alix SICARD a donné procuration à Joël CHAGNOLEAU.

Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2024_10_73 Acquisition d'un camion benne pour le service technique

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir un camion benne pour les services techniques en remplacement du camion MAXITY (immatriculé 9958YX17), afin de permettre au service technique de la commune de posséder un matériel adapté au besoin.

Il est proposé au conseil municipal, de retenir l'offre de RENAULT SAINTES - GROUPE MICHEL pour camion benne MASTER pour un montant de 38 800,56€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise RENAULT SAINTES - GROUPE MICHEL un montant de 38 800,56 € TTC, afin d'acquérir un nouveau camion benne,

DIT que cette dépense d'investissement sera inscrite au budget primitif 2024,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire de séance,

Maire,
Patrice BROUHARD

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le **AR Prefecture**
et de sa publication le 30/10/24

017-211701859-20241029-2024_10_73-DE
Reçu le 04/11/2024
Publié le 04/11/2024